Image not found or type unknown

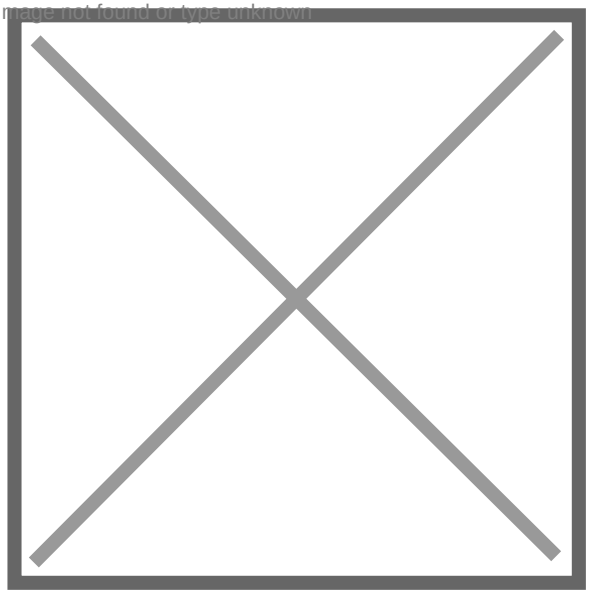

Nouveau permis de conduire non recu de la prefecture

Par **michel788**, le **26/06/2016** à **11:13**

Bonjour.

J'ai eu une suspension de permis en février, mon permis rose a été gardé par les gendarmes. Composition pénale : 4 mois de suspension judiciaire. J'ai envoyé les documents nécessaires, suite à la visite médicale, le 9 juin et l'avis favorable. Théoriquement, je peux reconduire le 27 juin or je n'ai pas reçu mon nouveau permis numérique. Puis-je conduire sans ? Qui contacter ? Car ça fait 15 jours à présent que j'ai envoyé les papiers.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2016** à **07:38**

Bonjour,

Tant que vous ne possédez pas en main un document administratif (permis de conduire ou attestation de la préfecture) vous ne pouvez pas reprendre le volant, ce serai une "conduite sans permis". Sachez cependant que nous sommes dans la période où il y a le + de demande, donc il faut 3 à 4 semaines (6 semaines dans le pire des cas) pour confectionner le nouveau permis et à condition que le dossier soit complet. Voyez donc votre préfecture.

Par **michel788**, le **27/06/2016** à **12:44**

bonjour, j'ai envoyé un mail à la prefecture et le service permis de la prefecture m'a répondu.

Je peux conduire. Si je me fait arreter, je peux presenter mes 2 volets de la visite medicale. elel m'a confirmé que le SNPC était à jour me concernant. Certe je n'ai pas le permis dans les mains mais de leur point de vue je peux conduire. elle me l' a écrit dans son mail.

Par contre le document reference 61, ils en font jamais.m'a t'elle dit.

qu'en pensez vous ?

Par **michel788**, le **28/06/2016** à **09:27**

Bonjour, en continuant à me documenter, j'ai lu que çà posait un pb aux assurances? pouvez vous me confirmer ? merci

Par **Tisuisse**, le **28/06/2016** à **14:16**

En cas de contrôle par les FDO, ce n'est pas une conduite sans permis puisque vous êtes titulaire d'un permis en cous de validité, c'est la non présentation de votre permis et ce sera une amende de classe 4.

Pour l'assurance, déjà, lui avez vous signalé que vote permis a été invalidé pour solde de points nul ? Si oui, adressez lui photocopie des documents que vous avez en mains en attendant d'voir votre nouveau permis.

Par **michel788**, le **28/06/2016** à **14:27**

Bonjour tisuise : Solde de point nul ? Javais 12 pts avant cet suspension. Je ne comprends pas votre lien avec l 'assurance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés